

ISO 50001:2018 - Certificat de Systèmes de management de l'énergie

Introduction

L'objet du présent document est de permettre aux organismes d'établir les systèmes et processus nécessaires à l'amélioration continue de la performance énergétique, incluant l'efficacité, les usages et la consommation énergétiques. Le présent document spécifie les exigences du système de management de l'énergie (SMÉ) pour un organisme. Le succès de la mise en œuvre d'un SMÉ vient à l'appui d'une culture de l'amélioration de la performance énergétique, qui est tributaire d'un engagement de tous les niveaux de l'organisme, plus particulièrement de la direction. Dans bien des cas, cela implique un changement de culture au sein d'un organisme.

Le présent document est applicable aux activités dont l'organisme a la maîtrise. Sa mise en œuvre peut être adaptée aux exigences spécifiques de l'organisme, y compris la complexité de ses systèmes, le niveau d'information documentée et les ressources disponibles. Le présent document ne s'applique ni à l'utilisation d'un produit par les utilisateurs finaux en dehors du domaine d'application et du périmètre du SMÉ, ni à la conception de produit en dehors des installations, équipements, systèmes, ou procédés consommateurs d'énergie. Le présent document s'applique en revanche à la conception et à l'achat d'installations, d'équipements, de systèmes ou de procédés consommateurs d'énergie à l'intérieur du domaine d'application du SMÉ.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un SMÉ comprend une politique énergétique, des objectifs, des cibles énergétiques et des plans d'actions se rapportant à l'efficacité énergétique, aux usages énergétiques et à la consommation énergétique, tout en respectant les exigences légales applicables et les autres exigences. Un SMÉ permet à un organisme de fixer et d'atteindre des objectifs et des cibles énergétiques, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer sa performance énergétique et de démontrer la conformité de son système par rapport aux exigences du présent document.

Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences pour établir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management de l'énergie (SMÉ). Le but recherché est de donner la possibilité à un organisme de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de sa performance énergétique et du SMÉ.

Le présent document:

- a) est applicable à tout organisme quel que soit son type, sa taille, sa complexité, son emplacement géographique, sa culture organisationnelle, ou les produits et services qu'il fournit;
- b) est applicable aux activités affectant la performance énergétique qui sont gérées par l'organisme et dont il a la maîtrise;
- c) est applicable quels que soient la quantité, l'usage ou les types d'énergie consommée;
- d) requiert la démonstration d'une amélioration continue de la performance énergétique mais ne définit pas de niveaux d'amélioration de la performance énergétique à atteindre;
- e) peut être utilisé indépendamment, être harmonisé avec d'autres systèmes de

management ou y être intégré.

L'Annexe A fournit des recommandations de mise en œuvre du présent document. L'Annexe B fournit une comparaison de la présente édition avec l'édition précédente.